



NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

16 juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Structure de l'entreprise	3
1.1 Nom, adresse et constitution	3
1.2 Filiales et liens intersociétés	4
2. Description des activités	4
2.1 Aperçu des activités	4
2.2 Secteur de l'aérospatiale	5
2.3 Décentralisation des activités	7
2.4 Ressources humaines	10
2.5 Questions d'ordre environnemental	10
2.6 Santé et sécurité	11
2.7 Facteurs de risque	11
3. Développement général des activités au cours des trois derniers exercices	13
4. Dividendes	15
5. Structure du capital	15
6. Marché pour la négociation des titres	16
7. Actions entières et actions assujetties à une restriction contractuelle à la libre cession	16
8. Administrateurs et hauts dirigeants	17
9. Intérêts des experts	19
10. Le comité d'audit	19
11. Poursuites	22
12. Membres de la direction et autres personnes intéressés dans des opérations importantes	22
13. Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	22
14. Contrats importants	22
15. Renseignements complémentaires	22
Annexe A – Mandat du comité d'audit	24

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans les rubriques « Description des activités » et « Développement général des activités au cours des trois derniers exercices » de la présente notice annuelle constituent des énoncés prospectifs. Ces énoncés se rapportent à des événements futurs ou au rendement, aux activités et aux occasions futures de la Société. Tout autre énoncé à l'exception des énoncés relatifs à des faits historiques peut constituer un énoncé prospectif. L'emploi de termes comme « viser », « anticiper », « hypothèse », « croire », « continuer », « s'attendre à », « envisager », « prévision », « orientation », « avoir l'intention de », « pouvoir », « planifier », « prévoir », « devoir » ainsi que des formes conditionnelles et futures de ces verbes et d'autres termes et énoncés semblables visent à signaler ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent substantiellement de ceux exprimés par ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les énoncés prospectifs contenus dans la présente notice annuelle sont raisonnables, mais elle ne peut être certaine que les résultats réels seront conformes à ces énoncés prospectifs. Par conséquent, on ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. À moins d'une exigence contraire en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société nie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de modifier toute déclaration prospective, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Ces énoncés ne sont donnés qu'à la date de la présente notice annuelle. Se reporter à la sous-rubrique « Facteurs de risque » pour des renseignements portant sur les risques inhérents et les incertitudes se rapportant aux attentes futures. Ces facteurs de risques ne devraient pas être considérés comme exhaustifs.

Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, notamment des hypothèses concernant :

- l'incidence de la conjoncture économique générale mondiale;
- la situation de l'industrie, y compris les modifications apportées aux lois et aux règlements;
- l'incidence de la pandémie de COVID-19;
- le niveau de concurrence;
- la pénurie de personnel ou de gestionnaires qualifiés;
- la disponibilité des marchandises et les fluctuations de leurs prix;
- le rendement financier et opérationnel des fournisseurs et des clients;
- les variations des taux de change ou d'intérêt.

1. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 Nom, adresse et constitution

Héroux-Devtek Inc. (la « **Société** » ou « **Héroux-Devtek** ») a initialement été constituée le 17 mars 1942 au moyen de lettres patentes émises en vertu de la partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) sous le nom de Héroux Machine Parts Limited. Les lettres patentes supplémentaires modifiant notamment les pouvoirs d'emprunt, le nom et le capital-actions de la Société ont été émises le 6 juillet 1943, le 17 août 1947, le 13 mars 1967, le 25 mai 1978 et le 15 décembre 1978. La Société a été continuée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec) par un certificat de continuation daté du 30 septembre 1982. La Société est désormais assujettie à la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec) qui est entrée en vigueur le 14 février 2011.

Le 26 juin 1985, la Société a fusionné avec 2320-4894 Québec inc., société de gestion constituée par les deux membres de la haute direction de la Société à cette époque, Gilles Labbé et Sarto Richer, dans le cadre de la vente par Bombardier Inc. de ses actions dans la Société. En juin 2000, la Société a annoncé qu'elle avait mené à bien son offre publique d'achat visant la totalité des actions de Devtek Corporation (« **Devtek** »), société ouverte dont les actions étaient cotées à la Bourse de Toronto (la « **TSX** »). Devtek était un fabricant bien établi de systèmes, d'ensembles et de composants destinés à l'industrie aérospatiale établi à Toronto. Après l'acquisition de Devtek, des statuts de modification ont été déposés le 8 septembre 2000 afin de remplacer la dénomination de la Société par sa dénomination actuelle à compter du 12 juin 2000.

Le 30 mars 2006, Héroux-Devtek Aérostructure inc., filiale en propriété exclusive détenue indirectement par la Société, a été liquidée par absorption dans la Société, et l'ensemble de ses éléments d'actif, y compris les trois usines dont elle avait la propriété, a été transféré à la Société. Les activités qu'exerçait antérieurement Héroux-Devtek Aérostructure inc. à Dorval, Les Industries C.A.T. inc. à Montréal et Magtron Precision (« **Magtron** ») à Toronto, ont alors été opérées par la gamme de produits Aérostructure de la Société. Tel qu'il est expliqué ci-après, Les Industries C.A.T. inc. a été fermée en 2010, ses activités ont été incorporées à celles d'autres usines de trains d'atterrissage et l'usine de Dorval a été vendue, dans le cadre du désinvestissement des divisions Aérostructure et Industriels, à Precision Castparts Corporation (« **PCC** »), en août 2012 (voir ci-après).

Le 16 juillet 2012, la Société a signé une entente définitive en vue de la vente de la quasi-totalité de ses activités relatives à ses gammes de produits Aérostructure et Industriels à PCC, société ouverte dont les actions sont cotées au New York Stock Exchange (l'« **opération de vente** »). L'opération de vente a été finalisée le 31 août 2012. Antérieurement à l'opération de vente, la gamme de produits Aérostructure faisait partie du secteur de l'aérospatiale de la Société, tandis que la ligne de produits Industriels constituait le secteur Industriels.

Le 3 février 2014, la Société a fait l'acquisition de la totalité du capital-actions d'APPH Limited, basée au Royaume-Uni, et d'APPH Wichita, Inc., basée aux États-Unis (collectivement « **APPH** »), filiales de BBA Aviation Plc. APPH est un fournisseur intégré de trains d'atterrissage et de systèmes hydrauliques et d'assemblages destinés aux fabricants d'équipement d'origine (« **OEM** ») et aux marchés des

pièces de rechange. APPH Limited est basée à Runcorn, à Nottingham et à Bolton, au Royaume-Uni et APPH Wichita, Inc. est basée à Wichita, au Kansas.

Le 2 juillet 2018, Héroux-Devtek a réalisé l'acquisition de toutes les actions de Beaver Aerospace & Defense, Inc. et de sa filiale en propriété exclusive PowerTHRU, Inc. (conjointement, « **Beaver** »). Beaver est un fabricant intégré verticalement dont le portefeuille de produits conçus par l'entreprise est en croissance. Beaver assure la conception et la fabrication de vis à billes sur mesure à partir d'une variété de matériaux selon les exigences des clients et des applications ainsi que la conception, la fabrication, l'assemblage et les tests des actionneurs électromécaniques. Beaver est basée à Livonia, au Michigan.

Le 1^{er} octobre 2018, la Société a réalisé l'acquisition de Compañía Española de Sistemas Aeronáuticos, S.A. (« **CESA** »), une filiale d'Airbus SE. CESA est l'un des plus grands fournisseurs européens de systèmes hydrauliques et électromécaniques destinés à l'industrie aérospatiale. Ses principales gammes de produits comprennent des systèmes d'actionnement et hydrauliques ainsi que des trains d'atterrissage. CESA est basée à Madrid et à Séville, en Espagne.

Le 7 juin 2019, la Société a réalisé l'acquisition de toutes les actions d'Alta Précision Inc., fabricant de composants de trains d'atterrissage de haute précision, établie à Montréal, au Québec. En avril 2020, à la lumière de la pandémie de COVID-19, Héroux-Devtek a annoncé la fermeture des installations d'Alta Précision dans le cadre de ses initiatives de restructuration et, en date de présentes, la fermeture est substantiellement réalisée.

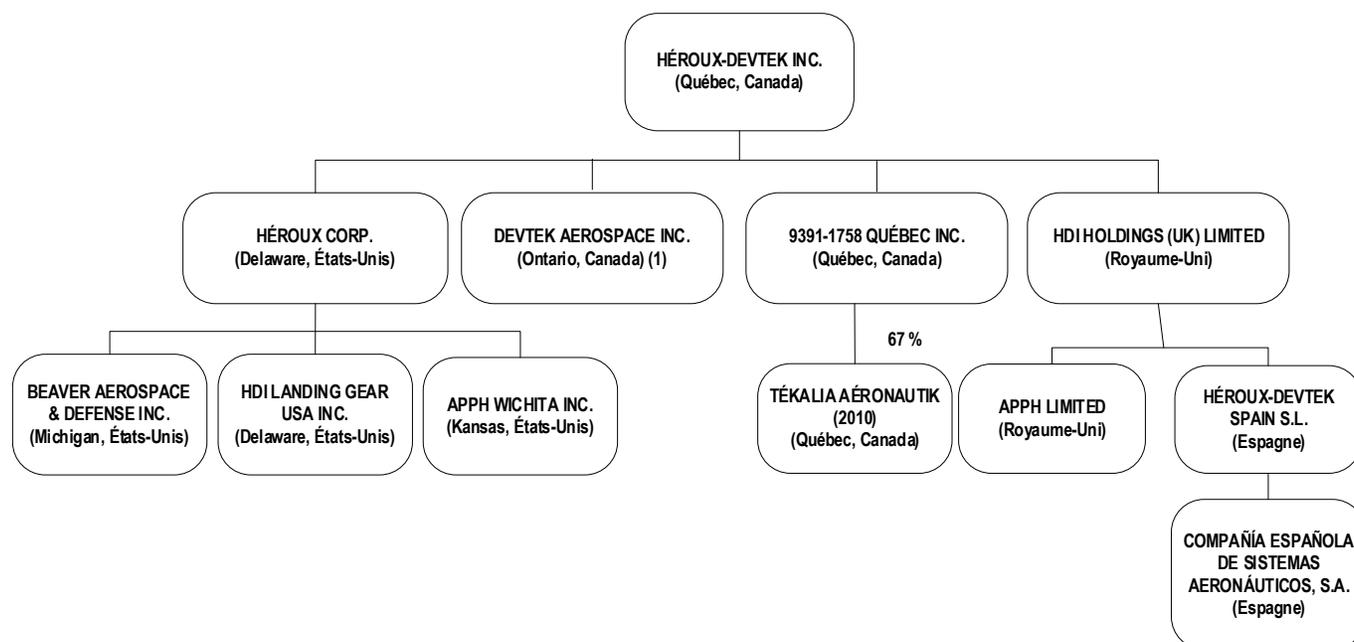
En octobre 2020, à la lumière de la pandémie de COVID-19, Héroux-Devtek a annoncé la fermeture des installations d'APPH Wichita, dans le cadre de ses initiatives de restructuration.

En mai 2021, Héroux-Devtek a conclu une entente visant la vente de ses activités de Bolton, au Royaume-Uni à Ontic Engineering & Manufacturing UK Limited. La vente s'est conclue récemment.

Le bureau principal et siège social de la Société est situé au 1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Ouest, bureau 600, Longueuil (Québec) J4K 5G4. L'exercice de la Société se termine le 31 mars. À moins d'indication contraire, les termes « Société » et « Héroux-Devtek » employés ci-après font référence à Héroux-Devtek Inc. et à ses filiales.

1.2 Filiales et liens intersociétés

L'organigramme suivant présente la structure simplifiée de la Société et de ses filiales, qui sont toutes détenues en propriété exclusive, directement ou indirectement, à l'exception de Tékalía Aéronautik (« Tékalía »), de même que leur territoire de constitution respectif.



(1)Après sa prorogation en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, Devtek Aerospace Inc. a fusionné avec Alta Précision Inc. le 1^{er} avril 2021.

2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

2.1 Aperçu des activités

La Société est une société internationale spécialisée dans la conception, la mise au point, la fabrication ainsi que la réparation et l'entretien de trains d'atterrissage, d'actionneurs hydrauliques et électromécaniques de commandes de vol, de vis à billes sur mesure et de composantes critiques. La Société a également bâti une équipe d'ingénierie de conception chevronnée et reconnue. Héroux-Devtek est

la troisième société en importance de trains d'atterrissage à l'échelle mondiale selon les ventes, assurant l'approvisionnement des secteurs commercial et de la défense.

2.2 Secteur de l'aérospatiale

Le secteur de l'aérospatiale est divisé en deux marchés principaux : le secteur de l'aviation civile et le secteur de la défense. Les avions militaires sont pour leur part fabriqués par plusieurs des mêmes OEM que ceux qui fabriquent les avions commerciaux, mais ces avions sont principalement vendus à des gouvernements.

Bien que, dans l'ensemble, les principaux clients de Héroux-Devtek sont des OEM, sur le plan de l'équipement d'origine, il reste que la demande pour des aéronefs fluctue en fonction de divers facteurs. La demande pour des avions commerciaux et d'affaires est prévisible en fonction des voyages effectués et du produit intérieur brut (« PIB »), tandis que la demande pour des avions militaires est tributaire du contexte géopolitique et des budgets liés à la défense.

Pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a une incidence sans précédent sur l'industrie aéronautique et aérospatiale, notamment sur le transport commercial aérien. Au pire de la crise, en avril 2020, les vols internationaux avaient chuté de 94 % par rapport à l'année précédente, et l'année civile s'est terminée avec une baisse de 66 % comparativement à 2019, un niveau similaire à celui de 1998^{1,2}. Les retombées des mesures de confinement et des règles sanitaires adoptées à l'échelle mondiale ont, à bien des égards, entraîné la pire récession économique mondiale depuis la Grande Dépression.

Les sociétés aériennes, aux prises avec des interdictions de voyage, l'immobilisation de leurs flottes et les perspectives négatives au chapitre de la demande, ont reporté les livraisons et annulé les commandes d'avions commerciaux neufs, de sorte que les équipementiers sont contraints de réduire les cadences de production. À l'échelle mondiale, les chaînes d'approvisionnement ont été également perturbées par les mesures de confinement diverses imposées par les gouvernements ainsi que par l'incidence directe sur les installations de fabrication des éclosions du virus.

Ces conditions sont jumelées à un niveau rarement rencontré d'incertitude liée aux projections financières, étant donné qu'il est presque impossible d'estimer la durée ou la gravité de la pandémie ou des perturbations économiques causées par les initiatives pour la contenir.

Secteur de l'aviation civile

En définitive, la pandémie a entraîné une baisse globale de 66 % du nombre de passagers pour l'année civile 2020³. Même si des signes précoces de reprise ont commencé à se manifester à la fin de 2020 et au début de 2021, la perte de contrôle de l'épidémie précédant la vaccination générale a entraîné un nouveau resserrement des mesures sanitaires⁴. Les lignes aériennes continuant à puiser dans leurs liquidités et 30 % de la flotte mondiale d'avions étant clouée au sol, la demande pour les nouveaux avions et les services après-vente demeure nettement inférieure aux niveaux d'avant la pandémie⁵.

Par ailleurs, la pandémie a quelque peu modifié les habitudes des passagers, qui privilégient maintenant les vols court-courriers et les vols intérieurs. À preuve, la durée moyenne de vol a diminué en 2020 de près de 10 % en 2020 à l'échelle mondiale, et ne reviendra pas au niveau d'avant la pandémie avant 2025, selon l'Association du Transport Aérien International (« IATA »). Toutefois, ces changements d'habitudes des voyageurs pourraient amener une hausse de la demande d'avions à fuselage étroit, ce qui pourrait, à moyen terme, ouvrir la voie à la reprise.

À l'échelle mondiale, le carnet de commandes d'avions commerciaux comptait 13 421 avions à la fin de décembre 2020, soit une baisse de 8,7 % depuis le sommet sans précédent observé à la fin de 2018 (environ 14 700 avions). Environ 950 avions devraient être livrés en 2021, ce qui représenterait une baisse de 41 % en regard du nombre record enregistré en 2018. Combiné aux annulations de commandes possibles, le niveau modéré de nouvelles commandes pourrait amener une légère érosion du carnet de commandes mondial. À plus long terme, toutefois, Boeing continue de prévoir une demande pour plus de 43 000 avions commerciaux au cours des vingt prochaines années, soit un nombre légèrement moins élevé que les 44 000 prévus avant la pandémie. Cette croissance découle à la fois de la hausse de la demande de voyages aériens en Asie orientale et de l'accélération du cycle de remplacement des flottes d'avions démodés par des modèles plus efficaces et polyvalents⁶.

Du côté du fret aérien, les volumes, mesurés en tonnes-kilomètres de fret, ont diminué également en raison de la pandémie, mais dans une moindre mesure, reculant seulement de 10,6 % au cours de l'année civile 2020 par rapport à ceux de 2019³. Ils se sont également rétablis plus rapidement, en hausse de 9 % en février 2021 comparativement à février 2019⁴. Cette reprise témoigne de perspectives positives pour le secteur, lesquelles laissent miroiter une croissance de 62 % dans la flotte des avions-cargos au cours des vingt prochaines années, tant au niveau des conversions en avion-cargo que des nouveaux avions⁶.

Bien que le marché des jets d'affaires ait, jusqu'à présent, moins souffert de la pandémie que celui des gros porteurs commerciaux, les restrictions de voyage, les rencontres virtuelles et les facteurs économiques assombrissent les perspectives pour le secteur. Bien que les principaux indicateurs de marché, comme les profits des sociétés, les marchés des actions et les prix du pétrole soient mitigés, l'utilisation augmente et se redresse plus rapidement que le transport aérien⁵. Cela est particulièrement vrai pour le secteur des jets d'affaires à cabine large.

Secteur de la défense

Comme beaucoup s'y attendaient, la COVID-19 s'est révélée sans effet sur les dépenses mondiales en matière de défense. En effet, les dépenses militaires mondiales ont totalisé près de 2,0 billions de dollars en 2020, soit une augmentation de 4,4 % par rapport à celles de l'année précédente. En pourcentage du PIB, un grand nombre de pays ont vu leurs dépenses augmenter alors que leur PIB diminuait en raison de la pandémie, mais leurs dépenses en matière de défense sont demeurées stables en dollars réels⁷. Le secteur devrait demeurer relativement stable en 2021 avec une croissance de 2,8 %⁸.

La majorité des pays sont demeurés déterminés à renforcer leur présence militaire, malgré les récents déficits budgétaires. Les États-Unis devraient stabiliser leurs dépenses en matière de défense en 2021, après avoir engagé 778 milliards de dollars américains en 2020. Cependant, les incidences fiscales liées à la baisse des revenus (en raison de la COVID-19) pourraient toucher les budgets du secteur de la défense à partir de 2022, principalement à cause de la dette liée à toutes les mesures de relance⁷.

Avec les États-Unis, les quatre autres pays les plus dépensiers en matière de défense représentent 62 % des dépenses militaires mondiales. Les acteurs mondiaux sont, pour la plupart, déterminés à renforcer leurs capacités militaires sur fond de tensions mondiales, en dépit de la pandémie. Entre autres engagements, le Japon a annoncé une augmentation des dépenses pour une neuvième année d'affilée, la France maintient ses dépenses et le Royaume-Uni a annoncé la plus importante hausse de son budget alloué à la défense depuis la guerre froide. Ces fonds seront affectés entre autres à la recherche militaire et au financement d'autres programmes, notamment le programme d'avions de combat Tempest^{7, 8, 9}.

Deuxième segment le plus important du marché mondial de fabrication d'avions pour la prochaine décennie, les avions de chasse devraient représenter un marché de plus de 325 milliards de dollars américains par année au cours de cette période. La production prévue de plus de 4 200 avions au cours de cette période vise à répondre au remplacement des flottes vieillissantes et négligées, et à la hausse du taux d'utilisation des avions. Avec le F-35, Lockheed Martin devrait s'approprier jusqu'à 47 % de ce marché, alors que les autres avions de chasse de génération 4.5, comme les F-18, F-16, F-15, Gripen et Rafale représenteront plus de 20 % du reste¹⁰. En plus du programme d'avions de combat Tempest (R.-U., Suède et Italie) mentionné précédemment, d'autres avions de chasse de sixième génération sont à différentes étapes de développement, notamment le système de combat aérien du futur (SCAF) (France, Allemagne et Espagne) et le NGAD (Next Generation Air Dominance) (États-Unis).

Se reporter à la rubrique intitulée « Énoncés prospectifs » pour de plus amples informations au sujet des énoncés prospectifs et des risques qui y sont associés.

1) Source : Commercial Aerospace Faces Turbulence, Boston Consulting Group, publié le 18 novembre 2019.

2) Source : COVID-19 Updated Impact Assessment, IATA, rapport publié le 14 avril 2020.

3) Source : COVID-19 Has Been an Unprecedented Shock, IATA, rapport publié le 17 mars 2021.

4) Source : COVID-19 Passenger Market Remains Weak While Air Cargo Strengthens, rapport publié le 7 avril 2021.

5) Source : World Aero Market: Looking Up, From the Bottom of a Pit, Teal Group, avril 2021.

6) Source : Boeing Commercial Market Outlook 2020-2039.

7) Source : Stockholm International Peace Institute, World Military Expenditures, communiqué de presse publié le 26 avril 2021.

8) Source : 2021 Aerospace and Defence Industry Outlook, Deloitte, janvier 2021.

9) Source : PM to announce largest military investment in 30 years, gouvernement du Royaume-Uni, communiqué de presse publié le 19 novembre 2020.

10) Source : World Civil and Military Aircraft Briefing, Teal Group, mars 2020.

2.3 Décentralisation des activités

Le siège social participe aux décisions importantes portant sur la croissance des affaires, y compris les objectifs stratégiques et les objectifs à long terme pour la Société, les fusions et acquisitions, les questions de réglementation, les technologies de l'information, les ressources humaines, les finances, la fiscalité, les questions juridiques, l'audit interne et la communication de l'information au public. Le siège social procure aussi de précieux services de supervision et d'ordre administratif ainsi qu'un encadrement au personnel de direction clé des diverses unités d'exploitation. Les unités d'exploitation ont par ailleurs leur propre gestion opérationnelle, financière et du personnel, et elles agissent de manière décentralisée en fonction d'un même cadre de contrôles et de processus.

La spécialisation de chaque installation est la suivante :

St-Hubert	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour l'expertise en matière d'ingénierie de conception, de soutien et de savoir-faire techniques, y compris un laboratoire d'essais à la fine pointe de la technologie
Longueuil	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour la réparation et l'entretien ainsi que pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Laval	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication et l'assemblage des actionneurs et la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Montréal ⁽¹⁾ (Pointe-aux-Trembles)	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour le traitement de surface des composants de trains d'atterrissage
Montréal (Anjou) ⁽²⁾	Québec (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne taille
Kitchener	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne à grande taille
Cambridge	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de très grande taille
Toronto	Ontario (Canada)	Centre d'excellence pour les boîtiers électroniques, les échangeurs thermiques et les caissons
Wichita ⁽²⁾	Kansas (États-Unis)	Réparation et entretien ainsi que fabrication de composants et de systèmes hydrauliques
Everett	Washington (États-Unis)	Centre d'excellence pour l'assemblage final de trains d'atterrissage
Springfield	Ohio (États-Unis)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes et de composants en titane de moyenne à grande taille
Strongsville (grande région de Cleveland)	Ohio (États-Unis)	Centre d'excellence pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage
Livonia	Michigan (États-Unis)	Centre d'excellence pour la conception et la fabrication de vis à billes et de systèmes d'actionnement électromécaniques linéaires
Runcorn	Cheshire (Royaume-Uni)	Centre d'excellence pour la réparation et l'entretien, pour la finition et l'assemblage de trains d'atterrissage, pour le soutien technique ainsi que pour les essais et l'ingénierie de conception
Nottingham	Nottinghamshire (Royaume-Uni)	Centre d'excellence pour la fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille
Bolton ⁽³⁾	Westhoughton (Royaume-Uni)	Centre d'excellence pour la conception, la fabrication, l'assemblage et l'essai d'applications de filtration de fluides
Madrid	Espagne	Centre d'excellence pour la conception et l'homologation, la fabrication et la réparation des systèmes d'actionnement et hydrauliques
Séville	Espagne	Centre d'excellence pour l'assemblage et l'installation de composantes d'avion sur les chaînes de montage des clients

(1) La Société détient 67 % des actions ordinaires émises et en circulation de Tékalia Aéronautik (2010) inc.

(2) Au cours de l'exercice 2021, à la lumière de la pandémie de COVID-19, la Société a annoncé des initiatives de restructuration d'environ 12 millions de dollars, y compris la fermeture de l'installation de Montréal (Anjou), connue auparavant sous le nom d'Alta Précision, et de l'installation d'APPH Wichita.

(3) Le 4 mai 2021, Héroux-Devtek a conclu une entente visant la vente de ses activités de Bolton, au Royaume-Uni, à Ontic Engineering & Manufacturing UK Limited. La vente s'est conclue récemment.

Le tableau qui suit contient une description des postes de direction, l'emplacement des usines et d'autres renseignements portant sur la direction de la Société, en date de la présente notice annuelle.

HÉROUX-DEVTEK INC.	Direction		
Complexe Saint-Charles 1111, rue Saint-Charles Ouest Bureau 600, Tour Ouest Longueuil (Québec) Canada J4K 5G4	GILLES LABBÉ Président exécutif du conseil	STÉPHANE RAINVILLE Vice-président, Ressources humaines	OLIVIER PERRON Directeur, Fiscalité
	MARTIN BRASSARD Président et chef de la direction	ALEXANDRE VERDON Vice-président, Développement des affaires, fusions et acquisitions	STEVE PLOURDE Directeur, Audit interne et gouvernance de l'entreprise
	STÉPHANE ARSENAULT Vice-président et chef de la direction financière	PATRICK GAGNON Vice-président et contrôleur corporatif	JEAN-PHILIPPE SANCHE Directeur, Affaires juridiques
	JEAN GRAVEL Vice-président, Ventes et programmes	JULIE LAPOINTE Directrice, Information financière	SYLVIE HÉBERT Directrice, ressources humaines
Activités			
Dominique Dallaire Vice-président, Région de l'Est 755, rue Thurber Longueuil (Québec) Canada J4H 3N2	Jack Curley Vice-président, Région centrale 15900 Foltz Industrial Parkway Strongsville, Ohio États-Unis 44149	Duncan Whalley Vice-président, Région du Royaume-Uni 8 Pembroke Court, Manor Park Runcorn, Cheshire Royaume-Uni	
Daniel Normandin Vice-président, Ingénierie, assurance qualité et environnement 4925, chemin de la Savane St-Hubert (Québec) Canada J3Y 9G1	Marc-Olivier Gagnon Vice-président, Support technique 4925, chemin de la Savane St-Hubert (Québec) Canada J3Y 9G1	Jose Manuel Leal Rocafull Vice-président, Région de l'Espagne Paseo John Lennon, 4 28906 Getafe, Madrid Espagne	
Michael Meshay Vice-président, usines de Toronto, de Wichita et de Livonia 11850 Mayfield Livonia, Michigan États-Unis 48150			

Immeubles

La Société compte dix-neuf sites, y compris le siège social, dont neuf sont situées au Canada, trois au Royaume-Uni, cinq aux États-Unis et deux en Espagne. Le tableau qui suit décrit brièvement les caractéristiques de chacune des usines :

Emplacement	Taille	Utilisation	État
Longueuil (Québec) Canada	9 927 pi ²	Siège social, chargé de toutes les décisions financières et des décisions importantes portant sur la croissance des affaires	Locataire
Longueuil (Québec) Canada	191 400 pi ²	Réparation et entretien ainsi que finition et assemblage de trains d'atterrissage	Propriétaire
Saint-Hubert (Québec) Canada	28 000 pi ²	Services d'ingénierie fournissant une expertise en matière technique, y compris un laboratoire d'essais à la fine pointe de la technologie	Propriétaire
Laval (Québec) Canada	45 000 pi ²	Fabrication et assemblage des actionneurs et fabrication de composants de trains d'atterrissage de petite à moyenne taille	Propriétaire
Montréal (Québec) Canada ⁽¹⁾ (Pointe-aux-Trembles)	63 724 pi ²	Traitement de surface des composants de trains d'atterrissage	Locataire
Montréal (Québec) Canada ⁽²⁾ (Anjou)	72 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne taille	Locataire
Kitchener (Ontario) Canada	99 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de moyenne et grande taille	Propriétaire
Cambridge (Ontario) Canada	108 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes de très grande taille	Propriétaire
Toronto (Ontario) Canada	36 000 pi ²	Fabrication de systèmes électroniques, d'échangeurs de chaleur et de cabinets	Locataire
Springfield, Ohio, États-Unis	105 000 pi ²	Fabrication de composants de trains d'atterrissage complexes et de composants en titane de moyenne à grande taille	Propriétaire
Strongsville (région du grand Cleveland), Ohio, États-Unis	101 600 pi ²	Finition, sous-assemblages et assemblage de trains d'atterrissage	Propriétaire
Wichita, Kansas, États-Unis ⁽²⁾	63 000 pi ²	Réparation et entretien ainsi que fabrication de composants et de systèmes hydrauliques	Propriétaire
Everett, Washington, États-Unis	21 400 pi ²	Assemblage final de trains d'atterrissage	Locataire
Livonia, Michigan, États-Unis	82 227 pi ²	Conception et fabrication de vis à billes et de systèmes d'actionnement électromécaniques linéaires	Propriétaire
Runcorn, Cheshire, Royaume-Uni	80 400 pi ²	Réparation et entretien, finition et assemblage de trains d'atterrissage et ingénierie de conception	Locataire
Nottingham, Nottinghamshire, Royaume-Uni	48 000 pi ²	Fabrication de composants de petite à moyenne taille de trains d'atterrissage	Propriétaire
Bolton, Westhoughton, Royaume-Uni ⁽³⁾	15 000 pi ²	Conception, fabrication, assemblage de filtres et essai d'applications de filtration de fluides	Locataire
Madrid, Espagne	366 000 pi ²	Conception et homologation, fabrication et réparation des systèmes d'actionnement et hydrauliques	Propriétaire
Séville, Espagne	16 000 pi ²	Centre d'excellence pour l'assemblage et l'installation de composantes d'avion sur les chaînes de montage des clients	Locataire

(1) La Société détient 67 % des actions ordinaires émises et en circulation de Tékalia Aéronautik (2010) inc.

(2) Au cours de l'exercice 2021, à la lumière de la pandémie de COVID-19, la Société a annoncé des initiatives de restructuration d'environ 12 millions de dollars, y compris la fermeture de l'installation de Montréal (Anjou), connue auparavant sous le nom d'Alta Précision, et de l'installation d'APPH Wichita.

(3) Le 4 mai 2021, Héroux-Devtek a conclu une entente visant la vente de ses activités de Bolton, au Royaume-Uni, à Ontic Engineering & Manufacturing UK Limited. La vente s'est conclue récemment.

Concurrence

Les marchés dans lesquels la Société est active sont caractérisés par une forte concurrence à l'égard des prix, des délais de livraison et de la qualité des produits et des services.

La Société se classe troisième à l'échelle internationale sur le marché de la fabrication de trains d'atterrissage. Elle est active dans le marché de la réparation et de l'entretien de trains d'atterrissage et de servomécanismes. Elle est l'un des principaux fournisseurs indépendants de services de réparation et d'entretien de trains d'atterrissage d'avions militaires. Les principaux concurrents de Héroux-Devtek sont Safran Landing Systems, Collins Aerospace, Liebherr et AAR Corporation (« AAR »).

La direction est d'avis que la Société présente un certain nombre d'avantages par rapport à ses concurrents, comme la souplesse et le caractère économique de sa structure administrative, la qualité reconnue et la renommée de ses produits et services, sa présence internationale (Amérique du Nord et Europe) et sa solide équipe d'ingénierie.

Approche en matière de marketing

La majeure partie des affaires de la Société proviennent des avionneurs OEM, des utilisateurs finaux ou des distributeurs. Un des facteurs clés de réussite consiste à participer au développement d'un nouveau programme dès ses débuts. En règle générale, cette participation commence dès l'étape de la conception, ce qui permet à la Société de participer au développement de nouveaux programmes à titre de partenaire partageant les risques.

La Société peut créer des occasions de vente en maintenant des relations continues avec sa clientèle, en recueillant de l'information commerciale et en assistant à divers salons professionnels et conférences d'exploitants.

Clientèle

La Société offre des produits et des services à un vaste éventail de clients dans les différents marchés dans lesquels elle exerce des activités, principalement les OEM et les fournisseurs de systèmes du premier niveau. La clientèle comprend Airbus, Boeing, Dassault Aviation, Embraer, Leonardo, Lockheed Martin, Saab, Safran Landing Systems et Collins Aerospace et les utilisateurs finaux sur le marché secondaire où son client le plus important est l'Armée de l'air américaine.

Principaux clients

Les principaux clients sont les clients représentant 10 % ou plus des ventes de la Société. Héroux-Devtek compte trois clients principaux, soit Boeing, Lockheed Martin et Airbus qui représentent respectivement 17 %, 12 % et 10 % des ventes totales au cours de l'exercice 2021. Aucun autre client n'a représenté plus de 10 % des ventes consolidées de la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021.

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2021 ont été engagés principalement dans le cadre des activités liées aux trains d'atterrissage. Ces frais se rapportent habituellement à des contrats de développement précis et, par conséquent, sont inclus dans les coûts de ces contrats. La Société s'attend à investir environ 5 % de ses ventes totales en recherche et développement par année dans les années à venir.

2.4 Ressources humaines

Le tableau qui suit indique le nombre total d'employés de la Société aux 31 mars 2021 et 2020.

<u>Activités/Siège social</u>	<u>Nombre d'employés aux 31 mars</u>	
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Activités	1 798	2 061
Siège social	26	25
Total	1 824	2 086

2.5 Questions d'ordre environnemental

Les activités de la Société sont assujetties à certaines lois et à certains règlements environnementaux relatifs aux risques pour l'environnement et la santé humaine. La Société est convaincue qu'elle se conforme substantiellement à l'ensemble des lois et des règlements environnementaux applicables. Dans le cadre de son système de gestion de l'environnement, la Société a retenu les services d'auditeurs environnementaux externes pour procéder à des audits de conformité environnementale au moins tous les trois ans dans l'ensemble de ses usines de fabrication. Plus précisément, cinq usines de fabrication de la Société sont considérées comme comportant un risque environnemental potentiel plus élevé, en raison de la nature de leurs activités, qui comprennent divers procédés de dépôts électrolytiques et processus chimiques. Ces usines sont auditées annuellement. Au cours de l'année civile 2020, des audits de conformité environnementale ont eu lieu dans 10 usines de fabrication et 9 audits de conformité environnementale supplémentaires sont prévus au cours de l'année civile 2021. Tous les constats de non-conformité évoqués soit dans ces audits, soit dans le cadre des activités quotidiennes ont été rectifiés ou sont en voie de l'être. Aucun des constats ni aucune des questions de non-conformité évoqués dans les audits de conformité environnementale ne représente un risque inhabituel pour l'exploitation de la Société.

De plus, certaines conditions environnementales qui peuvent découler de déversements ou de dépassement des limites de rejet décelées dans le cadre des activités quotidiennes ont été déclarées, au besoin, aux autorités gouvernementales. Dans tous les cas, des mesures correctives ont été étudiées et des solutions ont été ou sont mises en place. La direction de la Société est convaincue qu'elle a pris toutes les mesures appropriées afin de maintenir le risque à un niveau acceptable dans l'ensemble de ses usines de fabrication.

La politique d'entreprise en matière d'environnement a été communiquée à tous les employés. La structure de gestion allégée de Héroux-Devtek rapproche ses dirigeants de ses activités et lui permet d'assurer une communication bidirectionnelle efficace et globale entre tous les niveaux organisationnels.

Tel qu'il est mentionné ci-dessus, la Société est assujettie à plusieurs lois et règlements environnementaux, ce qui pourrait l'obliger dans l'avenir à engager des dépenses en immobilisations en équipement et en installations afin de respecter les exigences de nouvelles lois. La Société s'engage à faire tous les investissements nécessaires afin de continuer de respecter ou de dépasser les exigences et normes en matière d'environnement.

2.6 Santé et sécurité

La sécurité des employés de Héroux-Devtek est la première priorité de la Société. Bien que la conformité aux obligations légales applicables constitue le minimum, la direction préfère établir des normes pouvant imposer des obligations plus contraignantes. La Société est d'avis que la haute direction joue un rôle essentiel dans la mise en place d'une culture favorable aux programmes et aux initiatives en matière de santé et de sécurité au travail.

Par conséquent, Héroux-Devtek a pris l'engagement d'éliminer toutes les blessures et maladies liées au travail par la mise en place d'un lieu de travail sécuritaire et sain et par le repérage et le traitement proactifs de tous les risques inhérents. Les programmes de santé et de sécurité de la Société combinent l'exercice d'un leadership clair de la direction, la participation de tous les employés et de toutes les fonctions et l'utilisation d'équipement et de technologies de sécurité à toutes les étapes des activités. Héroux-Devtek encourage les employés à participer activement au repérage des dangers et à proposer des suggestions ou des idées pour améliorer le programme de sécurité.

2.7 Facteurs de risque

Les risques décrits ci-dessous pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats d'exploitation et ils ne sont pas les seuls auxquels la Société doit faire face. Pour connaître les autres risques et incertitudes auxquels fait face la Société, veuillez vous reporter à la rubrique « Gestion du risque » de l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (déposée dans SEDAR, à l'adresse www.sedar.com), laquelle rubrique est intégrée par renvoi à la présente notice annuelle et en fait partie intégrante. Des risques supplémentaires et des incertitudes qui ne sont pas actuellement connus de la Société ou que, à l'heure actuelle, la Société considère comme étant sans importance pourraient également avoir une incidence défavorable sur ses activités.

Risques associés à la pandémie de COVID-19

La pandémie de COVID-19 a engendré une période de volatilité et d'incertitude sans précédent dans le contexte économique mondial.

Pour lutter contre la propagation du virus, les gouvernements de partout dans le monde ont dû prendre une panoplie de mesures préventives, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale, notamment l'interdiction de voyager, la fermeture des frontières, la mise en quarantaine volontaire ou obligatoire, l'auto-isollement et les mesures de distanciation sociale, la fermeture des entreprises considérées comme non essentielles et des couvre-feux.

Ces mesures ont entraîné une diminution exceptionnelle des voyages d'affaires et ont grandement perturbé les activités commerciales, ce qui a accru la volatilité des marchés et a mis à rude épreuve les entreprises et les particuliers sur le plan financier. Nul ne peut actuellement prédire la durée et l'ampleur de ces incidences.

La pandémie de COVID-19 agit comme catalyseur pour un grand nombre de facteurs de risque énumérés ci-dessous et pourrait plus particulièrement causer :

- l'éclosion dans une installation, ce qui perturberait les activités, retarderait les livraisons et engendrerait des pertes financières;
- des inefficiences opérationnelles et des coûts additionnels découlant des effets de la pandémie même et des méthodes d'atténuation des risques sur la main-d'œuvre connexes;
- le dérèglement de la chaîne d'approvisionnement résultant de l'arrêt ou du ralentissement de la production des principaux fournisseurs;
- des retards de livraison causés par l'arrêt ou le ralentissement de la production des clients;
- des difficultés financières pour les fournisseurs ou pour les clients faisant en sorte que des matières premières essentielles ne soient pas disponibles ou soient plus coûteuses, que des comptes clients deviennent irrécouvrables ou que les cycles de paiement soient plus longs;
- une baisse de la demande mondiale pour les produits du secteur de l'aérospatiale commerciale qui inciterait Airbus, Boeing et les autres équipementiers à diminuer leur cadence de production;
- une grande volatilité et fragilité des marchés financiers mondiaux, ce qui aurait une incidence négative sur le cours de nos actions, sur notre capacité d'accéder aux marchés des capitaux et de procéder à l'acquisition d'entreprises dans le cadre de notre stratégie de croissance, et sur la valeur des actifs de nos régimes de retraite;

- le report des activités liées aux appels d'offres;
- le détournement de l'attention de la direction.

Héroux-Devtek a mis en place plusieurs mesures d'atténuation de ces risques, notamment :

- la création d'un comité directeur chargé de la coordination des interventions;
- des équipes de gestion locales dans chaque installation de la Société;
- des restrictions s'appliquant à tous les déplacements;
- le déploiement d'outils des technologies de l'information;
- des protocoles dans chaque établissement pour atténuer le risque de transmission, notamment :
 - des mesures de distanciation sociale,
 - la fourniture d'équipement de protection personnelle,
 - l'échelonnement des quarts de travail,
 - des directives concernant la mise en quarantaine,
 - le renforcement des mesures d'hygiène,
 - l'optimisation du télétravail;
- une communication régulière avec les clients afin de mieux prévoir les bouleversements de la demande;
- une meilleure communication avec les fournisseurs afin de préserver la chaîne d'approvisionnement;
- un examen approfondi des évaluations du crédit, la revue des comptes en souffrance et l'établissement de provisions liées aux stocks.

Héroux-Devtek continue de suivre attentivement les taux mondiaux d'infection à la COVID-19, notamment l'émergence et la propagation de nouveaux variants du virus qui sont beaucoup plus transmissibles. Même si la vaccination est en cours dans le public, la durée et les effets possibles de la pandémie de COVID-19 demeurent incertains. Les autorités ont renforcé les mesures sanitaires en 2020 et en 2021 afin de ralentir la propagation du virus qui pourrait avoir des incidences plus larges sur l'économie canadienne et mondiale, et sur les marchés financiers. Malgré toutes les mesures prises par la Société pour atténuer ces risques et offrir un environnement de travail sécuritaire, il lui est impossible de prédire l'incidence globale de la pandémie sur ses activités, ses liquidités ou son résultat. Toute autre épidémie, pandémie ou crise en matière de santé publique pourrait entraîner des risques similaires pour la Société.

Risques associés aux activités commerciales

Les activités poursuivies par la Société sont soumises à des risques opérationnels, notamment la concurrence d'autres entreprises, le rendement des fournisseurs clés, les garanties relatives au rendement des produits particulièrement pour les produits exclusifs et les contrats de vente d'envergure, les risques liés à la réglementation, l'intégration fructueuse des nouvelles acquisitions, la dépendance envers le personnel clé et les systèmes d'information, lesquels représentent tous des facteurs susceptibles d'entraver la capacité de la Société à respecter ses obligations.

Toutefois, à la lumière des risques opérationnels susmentionnés, la Société a instauré des stratégies et mesures de contrôle visant à réduire leur incidence sur son exploitation. Celles-ci comprennent, entre autres choses, ce qui suit :

- des processus visant à garantir le déroulement approprié des approbations de soumissions, de la planification et de la réalisation de projets, et l'application de normes de qualité à toutes les étapes de la conception d'un nouveau produit, de la fabrication ou des réalisations d'après dessin et des travaux d'assemblage, de réparation et d'entretien. Ceci inclut l'évaluation de la capacité à atteindre les objectifs en matière de ventes (contrats à prix fermes, clauses d'indexation, etc.) et de coût des produits;
- la conclusion d'ententes à long terme avec ses principaux fournisseurs et l'instauration de processus de soumissions concurrentielles.

La Société est exposée aux risques de litiges dans le cours normal de ses activités de la part d'employés, de clients, de fournisseurs, de concurrents, d'actionnaires, d'organismes gouvernementaux ou d'autres parties qui peuvent prendre la forme d'actions privées, de recours collectifs, de procédures administratives, de mesures réglementaires ou d'autres procédures. Il est difficile d'anticiper ou de quantifier l'issue d'un litige. Les demandeurs dans ces types de poursuites ou de réclamations peuvent chercher à obtenir des montants très importants ou indéterminés, et l'ampleur de la perte éventuelle dans le cadre de ces poursuites ou réclamations peut demeurer inconnue pendant de longues périodes. Peu importe le résultat, un litige peut entraîner des coûts importants pour la Société. En outre, un litige pourrait détourner l'attention et les ressources de la direction des activités quotidiennes et des objectifs stratégiques.

Risques associés aux contrats

Bien que la Société ait diversifié sa clientèle au cours des dernières années, le volume des affaires que lui procurent certains clients demeure important. Toute détérioration marquée de la situation financière de ces clients ou la perte par la Société de certaines commandes provenant de ces clients pourrait avoir une incidence négative importante sur ses résultats.

Risques associés aux activités et aux ventes à l'étranger

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, environ 90 % des ventes de la Société (comparativement à 91 % pour l'exercice précédent) ont été réalisées à l'extérieur du Canada, dont 53 % aux États-Unis (54 % pour l'exercice précédent). La majorité des ventes sont en dollars américains. Afin d'atténuer le risque lié aux fluctuations des devises, la Société a mis en place une politique de couverture des devises.

Au 31 mars 2021, la Société était partie à des contrats de change à terme en cours, libellés en dollars américains, en euros et en livres sterling, d'un montant nominal de 268,7 millions de dollars. Ce montant est principalement composé de contrats d'une valeur nominale de 197,5 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,3161 pour vendre des dollars américains contre des dollars canadiens (266,4 millions de dollars américains à un taux de change moyen pondéré de 1,3243 \$ CA/\$ US au 31 mars 2020). Ces contrats viennent à échéance à diverses dates entre avril 2021 et mars 2025, la majorité de ces contrats échéant au cours des deux prochains exercices.

Les tableaux qui suivent présentent la distribution des ventes tirées des activités, par pays d'origine et par pays destinataire, au cours des périodes indiquées.

Provenance des ventes :	Exercices clos les 31 mars (%)		
	2021	2020	2019
Canada	44	39	39
États-Unis	24	28	29
Royaume-Uni	13	14	19
Espagne	19	19	13
Total :	100	100	100

Destination des ventes :	Exercices clos les 31 mars (%)		
	2021	2020	2019
Canada	10	9	8
États-Unis	53	54	54
Royaume-Uni	8	10	11
Espagne	8	8	6
Reste de l'Europe	13	11	12
Autres pays	8	8	9
Total :	100	100	100

Ventes par secteur

Pour l'exercice 2021, les ventes liées au secteur de la défense provenant des activités ont représenté 66,1 % (53,7 % pour l'exercice 2020 et 51,2 % pour l'exercice 2019) des ventes consolidées totales de la Société, alors que les ventes liées au secteur de l'aviation civile ont représenté 33,9 % (46,3 % pour l'exercice 2020 et 48,8 % pour l'exercice 2019) de celles-ci. Au cours du dernier exercice, la proportion de ventes liées au secteur de la défense a augmenté pour deux raisons :

- la pandémie de COVID-19 a entraîné une baisse importante de la demande pour les produits du secteur de l'aviation civile, notamment en raison d'une baisse de 45 % des programmes d'avions double-couloirs;
- les ventes du secteur de la défense de Héroux-Devtek ont augmenté en raison du programme du Boeing F-18 et de l'accélération des livraisons de nouveaux avions de défense.

3. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Les événements et les conditions qui suivent ont eu une incidence sur le développement général des activités de la Société au cours des trois derniers exercices. Chaque sous-rubrique contient des renseignements à l'égard de l'exercice auquel elle fait référence et ne tient pas compte des événements survenus au cours des exercices subséquents.

Exercice clos le 31 mars 2019 (exercice 2019)

Le 16 mai 2018, la Société a annoncé la conclusion d'une convention de quatre ans avec AAR. Aux termes de l'entente, Héroux-Devtek exécutera la remise à neuf nécessaire des ensembles de train d'atterrissage des appareils KC-135, la fabrication de pièces de rechange pour les appareils C-130 et KC-135 et la fabrication d'autres composants de train d'atterrissage, le tout à l'appui d'un contrat accordé à AAR par l'Armée de l'air américaine.

Le 3 juillet 2018, Héroux-Devtek a annoncé la conclusion de l'acquisition de toutes les actions de Beaver auprès de Phillips Service Industries, Inc. moyennant un prix d'achat de 23,5 millions de dollars américains (révisé par la suite à 21,6 millions de dollars américains une fois tous les ajustements faits), dont un solde de 3,5 millions de dollars américains à payer au cours des deux prochaines années. L'opération a été financée grâce aux liquidités disponibles de la Société. Cette opération a permis à Héroux-Devtek d'étendre aux vis à billes et aux systèmes d'actionnement sa gamme de produits et son offre de service dans le secteur de l'aérospatiale et d'accroître sa présence en

Amérique du Nord, activités qui sont complémentaires à celles de la Société et de CESA. De plus, la Société compte mettre à profit les relations que Beaver entretient avec des OEM et des fournisseurs-chefs de file du secteur des vis à billes et des systèmes d'actionnement pour faciliter son entrée sur ce marché, particulièrement aux États-Unis. Par ricochet, la Société projette également de profiter d'occasions de ventes croisées et de gains de productivité.

Le 17 juillet 2018, la Société a annoncé qu'elle avait été sélectionnée par Boeing pour la fabrication du train d'atterrissage principal et des contrefiches du F/A-18 Super Hornet et du EA-18G Growler. Héroux-Devtek fabriquera et assemblera les trains d'atterrissage principaux et les contrefiches pour tous les besoins de Boeing impliquant les nouvelles productions et les pièces de rechange. La première livraison a eu lieu en septembre 2020, plus tôt que ce que prévoyait le calendrier du client.

Le 18 juillet 2018, Héroux-Devtek a annoncé qu'elle s'était fait octroyer un contrat de cinq ans par Lockheed Martin pour la fabrication des trains d'atterrissage des appareils C-130J Super Hercules. Aux termes du contrat, Héroux-Devtek fabriquera et assemblera les trains d'atterrissage de la production mondiale d'appareils C-130J de Lockheed Martin et fournira des pièces de rechange sur une période de cinq ans à compter de janvier 2020.

Le 1^{er} octobre 2018, la Société a réalisé l'acquisition de CESA en contrepartie d'un prix d'achat de 137 millions d'euros, ce qui comprend l'encours net de la dette de CESA de 23 millions d'euros (révisés ultérieurement pour se chiffrer à 130,4 millions d'euros et à 23,7 millions d'euros, respectivement). Cette acquisition constitue l'acquisition la plus importante de l'histoire de Héroux-Devtek. Les principales gammes de produits de CESA comprennent des trains d'atterrissage ainsi que des systèmes d'actionnement et hydrauliques. Cette transaction permet à la Société d'accroître sa présence auprès d'Airbus SE, lui procurant ainsi un meilleur accès à l'un des plus importants avionneurs au monde. Cette transaction accroît également la présence d'Héroux-Devtek en Europe, étend sa gamme de produits et de services aux activités complémentaires et ajoute un vaste portefeuille de droits de propriété intellectuelle et de lui donner accès à un important contenu sur plusieurs programmes d'aéronefs et clients clés.

L'acquisition de CESA a été financée au moyen d'un emprunt à terme subordonné non garanti de 50 millions de dollars d'une durée de sept ans consentie par le Fonds de solidarité FTQ, d'un prélèvement de 50 millions de dollars américains sur la facilité de crédit renouvelable de la Société, ainsi que de l'encaisse disponible. La Société a également modifié et mis à jour sa facilité renouvelable en raison de cette opération le 24 septembre 2018 afin, entre autres, d'augmenter le plafond d'emprunt, le faisant passer de 200 millions de dollars à 250 millions de dollars.

Comme cette acquisition constitue une « acquisition significative » au sens qui est donné à ce terme dans la législation en valeurs mobilières, le 14 décembre 2018, la Société a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise s'y rapportant dans SEDAR (www.sedar.com).

Exercice clos le 31 mars 2020 (exercice 2020)

Le 8 avril 2019, la Société a annoncé avoir remporté un contrat avec Boeing pour la fourniture de l'ensemble des systèmes de trains d'atterrissage destinés aux drones ravitailleurs MQ-25. Ce nouveau contrat représente la quatrième collaboration en termes de fourniture de systèmes complets de trains d'atterrissage avec la plus grande entreprise aérospatiale au monde. Pour Héroux-Devtek, il pourrait s'agir d'une nouvelle et importante occasion d'affaires à long terme. Conçu en vue d'augmenter la capacité de ravitaillement en vol, le MQ-25 est le premier drone en service sur les porte-avions de la Marine américaine. Le contrat vise à soutenir le programme de développement de Boeing en matière d'ingénierie et de fabrication en vue de fournir quatre appareils MQ-25 à la Marine américaine, pour une qualification opérationnelle initiale d'ici 2024.

Le 21 mai 2019, la Société a annoncé la conclusion de l'entente précédemment annoncée portant sur la fourniture des trains d'atterrissage principaux pour les avions F/A-18E/F Super Hornet et EA-18G Growler de Boeing, dont l'étendue a été élargie pour inclure la fabrication du train d'atterrissage avant et des trains principaux pour le programme d'avion F-15 de Boeing. Cette entente élargie d'une durée de cinq ans comprend également la fourniture de pièces de rechange et de services après-vente pour ces deux programmes d'aviation de défense. L'entente d'approvisionnement initiale, annoncée le 17 juillet 2018, prévoyait la fabrication et l'assemblage des trains d'atterrissage principaux et des contrefiches latérales pour les F/A-18E/F Super Hornet et EA-18G Growler de Boeing. L'entente élargie, qui suit le principe « prestations indéterminées/quantités indéterminées », comprend désormais la fourniture de pièces de rechange et de services après-vente relativement à ces trains d'atterrissage. De plus, elle inclut la fabrication et l'assemblage des trains d'atterrissage avant et principaux pour les avions de combat F-15 de Boeing ainsi que les pièces de rechange et les services après-vente. Les premières livraisons sont attendues à la fin de l'exercice de 2022.

Le 10 juin 2019, la Société a annoncé l'acquisition de toutes les actions en circulation de la société montréalaise Alta Précision Inc., fabricant de composants de trains d'atterrissage de haute précision. L'opération a été évaluée à 23 millions de dollars et a été financée au moyen des facilités de crédit de la Société.

Exercice clos le 31 mars 2021 (exercice 2021)

Le 5 mai 2020, la Société a annoncé des initiatives de restructuration à la lumière d'incidence négative importante de la pandémie de COVID-19 sur la demande de produits de l'aérospatiale commerciale. Ces initiatives, dont le coût devrait être d'environ 12 millions de dollars, auraient une incidence sur 15 % du personnel de la Société, soit environ 315 employés, et comprennent la fermeture des installations d'Alta Précision et d'APPH Wichita.

Le 5 octobre 2020, la Société a annoncé que sa filiale CESA en Espagne s'est vu octroyer un important contrat pluriannuel avec Boeing pour la fabrication de nouveaux composants d'actionnement destinés à plusieurs plateformes d'avions commerciaux. Le contrat inclura les

besoins de production, ainsi que les pièces de rechange pour les programmes 787, 777, 777X, 767 (y compris la version Tanker) et 747. Dans le cadre du contrat, CESA a obtenu la certification par Boeing de ses capacités de conception et de ses processus spéciaux, ce qui pourrait l'aider à obtenir d'autres occasions d'affaires.

Faits récents

Le 6 mai 2021, la Société a annoncé avoir été choisie par Dassault Aviation en vue de concevoir, de mettre au point et de fabriquer le système de train d'atterrissage destiné au train d'atterrissage du nouveau Falcon 10X. L'entente comprend également la fourniture des pièces de rechange et du service d'après-vente pour la durée intégrale du programme.

Le 20 mai 2021, la Société a annoncé une offre de rachat dans le cours normal des activités, offre qui a été approuvée par la TSX. Aux termes de l'offre de rachat dans le cours normal des activités, Héroux-Devtek a le droit de racheter aux fins d'annulation, du 25 mai 2021 au 24 mai 2022, jusqu'à 2 412 279 actions ordinaires, soit 10 % du flottant de 24 122 794 actions ordinaires au 12 mai 2021. La Société est d'avis que l'offre de rachat dans le cours normal des activités représente une méthode flexible pour optimiser la répartition du capital et offrir une valeur immédiate aux actionnaires sans compromettre la capacité de la Société à poursuivre ses initiatives de croissance futures.

4. DIVIDENDES

Au cours des trois derniers exercices, la Société n'a versé aucun dividende sur ses titres, et elle n'a pas l'intention d'en verser sur l'un ou l'autre de ses titres dans un avenir prochain.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Société comporte un nombre illimité d'actions ordinaires, dont 36 764 710 actions étaient en circulation au 31 mars 2021 et un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et d'actions privilégiées de second rang (collectivement, les « **actions privilégiées** »), dont aucune n'était en circulation au 31 mars 2021.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées peuvent être émises en tout temps, en une ou plusieurs séries, comme peut le déterminer le conseil d'administration de la Société. À leur émission, les actions privilégiées auront priorité de rang sur les actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes et au remboursement du capital. Les actions privilégiées de second rang auront un rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang en ce qui a trait au versement de dividendes et au remboursement du capital. Sous réserve des dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), les porteurs des actions privilégiées n'ont pas le droit de recevoir les avis de convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ni d'y assister ou d'y voter.

Actions ordinaires

Sous réserve des droits, avantages, restrictions et conditions applicables aux actions privilégiées en tant que catégorie, les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs les droits suivants : (i) un droit de vote par action ordinaire détenue, qui pourra être exercé lors de la tenue d'un vote des actionnaires; (ii) le droit de recevoir tout dividende déclaré par la Société autre que les dividendes déclarés sur les actions privilégiées; et (iii) le droit au partage proportionnel du reliquat des actifs de la Société au moment de sa liquidation ou de sa dissolution.

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires sont inscrites aux fins de négociation à la cote de la TSX sous le symbole « HRX ». Le tableau qui suit indique la fourchette des prix à la clôture du marché sur la TSX et le volume sur la TSX des actions négociées sur une base mensuelle pour chacun des mois du dernier exercice clos :

Période	Haut	Bas	Volume (actions ordinaires)
2020			
Avril	12,99	9,21	993 978
Mai	11,47	8,95	905 860
Juin	13,95	9,50	1 164 593
Juillet	10,92	9,12	846 630
Août	11,65	9,40	852 159
Septembre	10,64	9,17	1 174 718
Octobre	10,79	9,27	1 087 545
Novembre	14,87	10,09	1 948 083
Décembre	14,79	13,48	869 736
2021			
Janvier	15,46	12,45	703 964
Février	16,73	12,65	988 568
Mars	17,31	14,95	1 102 786

Placements antérieurs

Pour plus de renseignements sur les placements antérieurs au cours de l'exercice 2021 de chacune des catégories de titres non inscrits, prière de se reporter à la rubrique « **Capital émis** » dans l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2021 qui figure sur le site Web de la Société, à l'adresse www.herouxdevtek.com ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

Offre rachat dans le cours normal des activités et achats d'actions aux fins d'annulation

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités permet l'achat aux fins d'annulation d'au plus 10 % du flottant des actions ordinaires de la Société au 12 mai 2021 jusqu'à concurrence de 2 412 279 actions. L'actuelle offre publique de rachat permet à la Société d'acheter des actions ordinaires aux fins d'annulation sur le marché libre par l'intermédiaire des installations de la TSX et de systèmes de négociation parallèles ainsi qu'en dehors des installations de la TSX moyennant des contrats de gré à gré conclus aux termes d'ordonnances de dispense par des autorités de réglementation. Un exemplaire de l'avis d'intention de la Société relativement à son offre publique de rachat peut être obtenu, sans frais, auprès du secrétaire. Se reporter à la rubrique « Renseignements complémentaires » à la fin de la présente notice annuelle.

La Société a été autorisée à acheter des actions ordinaires aux termes de l'actuelle offre publique de rachat commençant le 25 mai 2021 et peut continuer de le faire jusqu'au 24 mai 2022 ou jusqu'à toute date antérieure à laquelle la Société aura, soit acquis le nombre maximal d'actions ordinaires autorisées aux termes de l'offre publique de rachat, soit choisi de mettre fin à l'offre publique de rachat. Au 16 juin 2021, la Société avait acheté aux fins d'annulation 309 727 actions ordinaires aux termes de son offre publique de rachat pour environ 5,5 million \$ à un prix moyen pondéré par action ordinaire de 17,87 \$.

7. ACTIONS ENTIÉRIÉES ET ACTIONS ASSUJETTIES À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

À la connaissance de la Société, aucun des titres de la Société n'est actuellement entiercé.

Aux termes d'une convention des actionnaires datée du 13 novembre 2014 et conclue entre 2945-0228 Québec inc., société détenue en propriété exclusive par Gilles Labbé, et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « **Caisse** »), par laquelle 9356-9283 Québec inc. (« **9356** »), société détenue en propriété exclusive par Gilles Labbé, est maintenant liée (la « **convention des actionnaires** »), au moment, le cas échéant, où 9356 détiendra 2 600 000 actions ordinaires de la Société ou moins, la Caisse bénéficiera d'un droit de priorité pour acquérir des actions ordinaires de la Société que 9356 a l'intention de transférer. La convention des actionnaires prévoit également que les parties doivent obtenir le consentement écrit préalable de l'autre partie afin d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions ordinaires de la Société à l'égard de certaines

questions portant entre autres sur des modifications relatives à la nature des activités de la Société, aux statuts constitutifs ou aux règlements administratifs de la Société ou à la structure de son capital-actions et, dans certains cas, sur la distribution d'actifs par la Société. La convention des actionnaires peut être résiliée au moyen d'un consentement écrit des parties ou si une des parties devient insolvable, est déclarée en faillite ou est dissoute, si la participation de la Caisse dans la Société est inférieure à 10 % ou si la participation de 9356 dans la Société est inférieure à 5 %.

Le 13 novembre 2014, Héroux-Devtek et la Caisse ont également conclu une convention des droits de l'investisseur (la « **convention des droits de l'investisseur** »), en vertu de laquelle la Caisse bénéficie notamment d'un droit de préemption, du droit de recommander un candidat à l'élection au conseil d'administration de la Société et du droit d'obtenir certains renseignements, sous réserve d'une obligation de confidentialité et de la législation sur les valeurs mobilières applicable.

TITRES ENTIÈRÉS ET TITRES ASSUJETTIS À UNE RESTRICTION CONTRACTUELLE À LA LIBRE CESSION

Catégorie	Nombre de titres entiers ou assujettis à des restrictions contractuelles lors du transfert	Pourcentage de la catégorie
Actions ordinaires	2 600 000	7,07 %

8. ADMINISTRATEURS ET HAUTS DIRIGEANTS

Les noms, provinces et pays de résidence des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société en date du 31 mars 2021, leurs fonctions principales et l'année depuis laquelle les administrateurs siègent au conseil d'administration figurent dans le tableau ci-après.

Administrateurs

Tous les administrateurs occupent leur poste de façon continue depuis la date où ils ont été élus ou nommés pour la première fois. Le mandat en cours prendra fin immédiatement avant l'élection des administrateurs à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires, prévue pour le 10 août 2021.

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Actions ordinaires détenues au 31 mars 2021
Nathalie Bourque ⁽¹⁾ (Québec) Canada	Administratrice de sociétés. Consultante en relations publiques, relations gouvernementales et communications financières. De 2012 à 2020, membre du conseil et du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise d'Alimentation Couche-Tard inc. De 2017 à février 2020, membre du conseil et du comité d'audit et présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance de Hexo Corporation. De 2005 à 2015, vice-présidente, Affaires publiques et communications mondiales, de CAE Inc. Avant 2005, associée du Cabinet de relations publiques NATIONAL.	2015	16 300
Martin Brassard, (Québec) Canada	Président et chef de la direction de Héroux-Devtek Inc. depuis juin 2019 et vice-président directeur et chef de l'exploitation de novembre 2014 à juin 2019.	2019	181 193
Paule Doré ⁽²⁾ (Québec) Canada	Administratrice de sociétés. Elle a siégé aux conseils d'administration d'entreprises canadiennes cotées en Bourse, dont entre autres Ault Food Ltd, AXA Canada, Covitec, Groupe Laperrière Verrault (GLV) et Cogeco Inc. Entre 1990 et 2006, elle a fait partie de la haute direction de CGI Inc. en tant que vice-présidente exécutive et chef de la direction corporative. Elle est présentement membre du conseil d'administration de CGI, de l'Institut de la gouvernance d'organismes publics et privés (IGOPP) et du Musée Pointe-à-Callières.	2010	17 000 ⁽³⁾
Didier Evrard ⁽¹⁾⁽⁴⁾	Administrateur de sociétés. Fort de 40 ans d'expérience dans l'industrie aérospatiale européenne, M. Evrard a occupé le poste de vice-président directeur et chef des programmes chez Airbus Commercial Aircraft de 2015 à 2018. De 2007 à 2015, il a été responsable du programme A350 XWB. De 2002 à 2007, il a occupé le poste de chef de programme au sein du groupe de défense MBDA.	2021	—
Gilles Labbé (Québec) Canada	Président exécutif du conseil d'Héroux-Devtek. De 1989 à 2019, président et chef de la direction de la Société. Depuis 2010, membre du conseil d'administration et président du comité d'audit et de la gestion des risques de CGI Inc.	1985	3 727 558 ⁽⁵⁾

Nom	Fonctions principales au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Actions ordinaires détenues au 31 mars 2021
Louis Morin ⁽¹⁾ (Québec) Canada	Depuis juin 2010, président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels. Jusqu'au 31 mars 2009, vice-président et chef de la direction des finances de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.	2008	20 000
James J. Morris ⁽²⁾ Californie, É.-U.	Administrateur de sociétés et consultant. Jusqu'au 31 décembre 2006, vice-président, Ingénierie et fabrication de Boeing Commercial Airplanes.	2013	45 000
Brian A. Robbins ⁽²⁾ (Ontario) Canada	Président exécutif, Exco Technologies Limited.	2000	50 000 ⁽⁶⁾
Annie Thabet ⁽²⁾⁽⁷⁾	Administratrice de sociétés et associée chez Celtis Capital Inc. depuis 2003. Elle compte près de 35 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actif, du capital d'investissement et de risque, des fusions, des acquisitions et des opérations de financement. Elle a acquis son expérience chez AT Capital, société de gestion de placements qu'elle a fondée en 1998, à la Société générale de financement du Québec et chez PricewaterhouseCoopers. À l'heure actuelle, M ^{me} Thabet est administratrice de Transcontinental inc., de Russel Metals et de Manac inc. Auparavant, elle a siégé au conseil d'administration du Groupe Jean Coutu et est une ancienne présidente du conseil de l'Institut des administrateurs de sociétés – section Québec.	2021	—
Beverly Wyse ⁽¹⁾ Washington, É.-U.	Administratrice de sociétés et conseillère. Elle compte plus de 30 années d'expérience au sein de The Boeing Company, notamment en tant que présidente des services partagés, vice-présidente et directrice générale de Boeing South Carolina, et vice-présidente et directrice générale des programmes 737 et 767. Elle est conseillère stratégique en aérospatiale auprès d'Arcadis et membre du conseil des fiduciaires du Olin College of Engineering.	2019	13 800

(1) Membre du comité d'audit

(2) Membre du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise

(3) Détenues par Fiducie Paule Doré, fiducie contrôlée par M^{me} Paule Doré. Comme M^{me} Doré ne brigue pas de nouveau mandat, son mandat prendra fin le 10 août 2021.

(4) M. Didier Evrard a été nommé au poste d'administrateur de la Société le 8 février 2021.

(5) De ce nombre, 3 587 738 actions ordinaires sont détenues par 9356-9283 Québec inc. et 63 800 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc. Ces deux sociétés sont contrôlées par M. Gilles Labbé.

(6) De ce nombre, 40 000 actions ordinaires sont détenues par 1155924 Ontario Limited, société dont M. Brian A. Robbins et sa famille ont la propriété exclusive.

(7) M^{me} Thabet a été nommée au poste d'administratrice de la Société le 19 mai 2021.

Hauts dirigeants

Nom du haut dirigeant	Poste au sein de la Société	Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 mars 2021
Gilles Labbé	Président exécutif du conseil	3 727 558 ⁽¹⁾
Martin Brassard	Président et chef de la direction	181 193
Stéphane Arsenault	Vice-président et chef de la direction financière	60 541 ⁽²⁾

(1) De ce nombre, 3 587 738 actions ordinaires sont détenues par 9356-9283 Québec inc. et 63 800 actions ordinaires sont détenues par 2945-0228 Québec inc. Ces deux sociétés sont contrôlées par M. Gilles Labbé.

(2) De ce nombre, 1 100 actions ordinaires sont détenues par M^{me} Marisa Alfieri, conjointe de M. Stéphane Arsenault.

Au 31 mars 2021, les administrateurs et les hauts dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété effective, directement ou indirectement, de 4 131 392 actions ordinaires représentant environ 11,2 % des actions ordinaires en circulation de la Société, ou exerçaient un contrôle sur ces actions ordinaires.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des 10 années précédant la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction des finances d'une société qui, pendant que cette personne exerçait cette fonction (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou

d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, ou (ii) après la cessation des fonctions de l'administrateur ou du chef de la direction ou du chef de la direction des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opération ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'est, en date de la présente notice annuelle, ni n'a été au cours des 10 ans précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou membre de la haute direction d'une société qui, lorsque cette personne exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la cessation des fonctions de cette personne, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux ou a été poursuivi, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou a fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a, au cours des 10 années précédant la date de la présente notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou fait l'objet de la nomination d'un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de celle-ci n'a fait l'objet d'amendes ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci ou ne s'est vue imposer une autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

9. INTÉRÊTS DES EXPERTS

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les auditeurs indépendants qui ont préparé le rapport des auditeurs aux actionnaires de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a confirmé à la Société qu'il est indépendant au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Ce code est équivalent ou semblable aux codes de déontologie applicables aux comptables professionnels agréés dans les autres provinces du Canada.

10. LE COMITÉ D'AUDIT

Après examen de la présente section, le conseil d'administration est d'avis que la Société respecte les exigences du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « **Règlement 52-110** »).

Charte du comité d'audit

Le conseil d'administration de la Société a établi un comité d'audit (le « **comité d'audit** »). Le mandat du comité d'audit adopté par le conseil d'administration de la Société en 1996 et révisé annuellement figure à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

À la fin de l'exercice clos le 31 mars 2021, le comité d'audit était composé des quatre membres suivants : M^{me} Nathalie Bourque, M. Louis Morin, M. Didier Evrard et M^{me} Beverly Wyse. Chacun des membres du comité d'audit est indépendant et possède des compétences financières au sens du Règlement 52-110, ce qui signifie que chacun d'eux (i) n'a aucun lien important, direct ou indirect, avec la Société, autre que le fait qu'ils sont des administrateurs de celle-ci et (ii) a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société.

Formation et expérience pertinentes

Chacun des membres du comité d'audit a développé une expérience et une expertise considérables relativement aux questions financières et comptables, lesquelles sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions respectives à titre de membres du comité d'audit. Plus précisément, chacun d'eux a développé et acquis (i) une compréhension des principes comptables utilisés par la Société dans la préparation de ses états financiers; (ii) la capacité d'évaluer l'application générale de ces principes comptables relativement au calcul des prévisions, des charges de régularisation et des réserves; (iii) de l'expérience dans la préparation, l'audit, l'analyse et l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles qui pourraient vraisemblablement être soulevées à l'égard des états financiers de la Société, ou de l'expérience dans la supervision active d'une ou de

plusieurs personnes exerçant des activités de cette nature; et (iv) une compréhension des contrôles internes et des procédures relatives à la communication de l'information financière.

Le texte qui suit décrit la formation et l'expérience de chacun des membres du comité d'audit qui sont pertinentes à l'accomplissement de leurs fonctions à titre de membre du comité d'audit :

Nathalie Bourque

M^{me} Bourque est administratrice de la Société et membre du comité d'audit depuis 2015. De 2012 à 2020, elle a été membre du conseil et du comité des ressources humaines et de régie d'entreprise d'Alimentation Couche-Tard inc. De 2017 à février 2020, elle était membre du conseil et du comité d'audit et présidente du comité des ressources humaines et de gouvernance de Hexo Corporation. De 2005 à 2015, elle était vice-présidente, Affaires publiques et communications mondiales, de CAE Inc. Avant 2005, elle était associée responsable des relations avec le public auprès du Cabinet de relations publiques NATIONAL.

Louis Morin

M. Morin est administrateur de la Société et a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mars 2008. Il est président de Busrel Inc., fournisseur nord-américain d'articles promotionnels, depuis juin 2010. Du 15 janvier 2007 au 31 mars 2009, il a été vice-président et chef de la direction financière de Québecor inc. De décembre 2003 à janvier 2006, il a été chef de la direction financière de Bombardier Produits Récréatifs Inc. D'avril 1999 à février 2003, M. Morin a été vice-président principal et chef de la direction financière de Bombardier Inc., société où il travaillait depuis 1982.

M. Morin est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC) et possède le titre de comptable professionnel agréé (CPA).

Didier Evrard

M. Evrard a été nommé à titre de membre du comité d'audit en mai 2021. Fort de 40 ans d'expérience dans l'industrie aérospatiale européenne, il a occupé le poste de vice-président directeur et chef des programmes chez Airbus Commercial Aircraft de 2015 à 2018. De 2007 à 2015, il a été responsable du programme A350 XWB. De 2002 à 2007, il a occupé le poste de chef de programme au sein du groupe de défense MBDA.

Beverly Wyse

Depuis février 2019, M^{me} Wyse est administratrice principale de la Société et membre du comité d'audit. De 1985 à 2018, elle a travaillé pour The Boeing Company et a occupé divers postes de gestion, y compris le poste de présidente des services partagés, de vice-présidente et directrice générale de Boeing South Carolina et de vice-présidente et directrice générale des programmes 737 et 767. À l'heure actuelle, M^{me} Wyse est conseillère stratégique dans le secteur de l'aérospatiale chez Arcadis et membre du conseil des fiduciaires du Franklin W. Olin College of Engineering.

M^{me} Wyse est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès sciences en génie mécanique de l'Université de Washington.

Politiques d'approbation au préalable

Le conseil d'administration de la Société et le comité d'audit ont adopté des politiques portant sur les services rendus par les auditeurs externes.

Des services particuliers peuvent être rendus par les auditeurs externes de la Société qui ne sont pas incompatibles, en raison de leur nature, avec le maintien de leur indépendance professionnelle. Certains des services qui incombent aux auditeurs relèvent de la loi et sont regroupés, ci-après, sous le titre « Services d'audit ». D'autres services, figurant sous les titres « Services liés à l'audit » et « Services fiscaux », peuvent être rendus, au gré de la direction de la Société, par les auditeurs externes ou par d'autres fournisseurs. Certains types de services décrits sous le titre « Services interdits » ci-après, ne peuvent, en règle générale, sauf dans certains cas précis, être fournis par les auditeurs externes sans avoir une incidence défavorable sur leur indépendance professionnelle.

Services d'audit

- services d'audit des états financiers consolidés annuels de la Société;
- services d'audit des états financiers annuels de certaines entités ou groupes reliés;
- révision des notices annuelles, des rapports de gestion, des circulaires de sollicitation de procurations de la direction et d'autres documents d'information annuels de la Société;
- lecture des états financiers trimestriels consolidés de la Société;
- révision des prospectus et d'autres documents de financement de la Société et délivrance des approbations pertinentes, de lettres d'accord ou d'autres lettres requises par les parties intéressées;
- recherche comptable et consultation en matière d'application des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Services liés à l'audit

- services d'audit des états financiers annuels des régimes d'avantages sociaux des employés;

- préparation de rapports spéciaux requis par des tiers pour exécuter certaines obligations contractuelles ou autres incombant à la Société ou à l'une de ses filiales ou à l'un des membres du même groupe qu'elle;
- vérifications spéciales des procédures de contrôle;
- vérification des systèmes d'information non effectuée dans le cadre des services d'audit;
- services de vérification diligente afin d'assister la direction dans le cadre d'investissements de nature commerciale ou de décisions portant sur le désinvestissement;
- services-conseils en préparation de la conformité au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.

Services fiscaux

- préparation et/ou révision des déclarations de revenus ou autres déclarations des unités d'exploitation nationales ou étrangères de la Société;
- consultations avec les autorités nationales ou étrangères portant sur le respect des dispositions relatives à l'impôt sur le revenu ou à la planification fiscale, y compris les impôts de nature fédérale, provinciale, d'État et les impôts sur le capital; le financement des impôts sur le plan international, l'élaboration de stratégies de structuration et de rapatriement; l'élaboration de stratégies visant l'imputation des pertes; la délivrance d'avis portant sur les dépenses en recherche et développement;
- consultations portant sur le risque lié à l'établissement des prix de cession interne et à son évaluation;
- régimes de rémunération des dirigeants, y compris les régimes de retraite, d'options d'achat d'actions et de rémunération différée;
- conformité aux impôts étrangers et planification fiscale relative à ceux-ci, y compris les services de préparation des déclarations de revenus applicables;
- conseils portant sur les impôts relatifs aux bureaux à l'étranger à l'égard de projets d'impôts sur le plan international, et coordination de ceux-ci;
- discussions portant sur les développements récents en matière d'impôts et réponse aux questions s'y rapportant au fur et à mesure qu'elles sont soulevées;
- soutien à l'égard des vérifications effectuées par les autorités fiscales;
- conseils portant sur les taxes à la consommation.

Autres services

La traduction de l'information financière, incluant les états financiers, rapports de gestion, communiqués de presse, rapports annuels et trimestriels.

Autres services qui ne sont pas expressément interdits

Bien que la possibilité que d'autres services soient rendus par les auditeurs externes de la Société ne soit pas exclue, ces services seront rendus uniquement suivant une approbation précise du comité d'audit ou d'un de ses membres désignés.

Services interdits

Certains services sont jugés incompatibles avec l'objectif de préserver l'indépendance des auditeurs externes et sont par conséquent interdits. Ces services, sauf quelques exceptions, sont les suivants :

- les services de tenue des livres comptables ou d'autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers de la Société;
- les services spécialisés ou le soutien en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception et la mise en place de systèmes d'information financière;
- les services d'évaluation, les opinions quant au caractère équitable ou les rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition de l'audit interne;
- les fonctions de gestion;
- les services des ressources humaines;
- les services de courtier ou de conseiller en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services d'assistance judiciaire;
- la préparation des écritures de journal et de documents sources;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

Honoraires pour les services rendus par les auditeurs externes

Le tableau qui suit présente le total des honoraires facturés par les auditeurs externes de la Société pour chacun des deux derniers exercices, par catégorie de services fournis par ces auditeurs à la Société.

	Exercices clos les 31 mars	
	2021	2020
Honoraires d'audit ⁽¹⁾	534 788 \$	634 779 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ⁽²⁾	85 950 \$	72 308 \$
Honoraires pour services fiscaux ⁽³⁾	168 796 \$	242 078 \$
Total	789 534 \$	949 165 \$

- (1) Des honoraires d'audit ont été facturés en contrepartie de services professionnels et de traduction rendus dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la Société et d'examens ou de lectures trimestriels des états financiers consolidés trimestriels de la Société. Correspondent aux honoraires exigés par l'auditeur principal.
- (2) Des honoraires pour services liés à l'audit, qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit susmentionnés, ont été facturés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'audit ou à l'examen des états financiers consolidés intermédiaires et annuels, mais qui ne sont pas inclus dans les honoraires d'audit, y compris les services de traduction.
- (3) Des honoraires pour services fiscaux ont été facturés dans le cadre de services de consultation et de conformité en matière de fiscalité, de l'examen des déclarations de revenus et de l'examen de la rémunération des dirigeants et de déclarations de revenus d'employés affectés à l'étranger.

11. POURSUITES

En date des présentes, la direction de la Société n'a connaissance d'aucune poursuite ni d'aucun litige en cours, en instance ou imminent intenté par la Société ou contre elle, portant sur ses activités, qui pourrait être important pour un porteur d'actions ordinaires actuel ou potentiel.

12. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun intérêt important détenu, directement ou indirectement, par un administrateur ou un membre de la haute direction de la Société ou par une personne ou une société qui est le propriétaire véritable direct ou indirect ou qui a le contrôle de plus de 10 % de toute catégorie ou série des titres comportant droit de vote en circulation de la Société ou par une personne ayant un lien avec l'une de ces personnes ou un membre du même groupe que l'une de ces personnes n'a eu ni ne devrait avoir, au cours des trois derniers exercices clos, une incidence importante sur la Société.

13. AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires de la Société est Société de fiducie Computershare du Canada, à son siège social à Montréal, au Québec.

14. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important autre que la convention de crédit modifiée et refondue qui est décrite à la rubrique 3 ci-dessus sous le titre « Exercice clos le 31 mars 2019 (exercice 2019) » et qui se trouve dans SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires se rapportant à la rémunération et à l'endettement des administrateurs et des membres de la direction, aux principaux porteurs de titres de la Société, et aux options d'achat de titres, le cas échéant, sont inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société la plus récente et préparée relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Des renseignements complémentaires sont également fournis dans les états financiers consolidés comparatifs de la Société et son analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation pour son dernier exercice complété.

La Société fournira à toute personne physique ou morale qui en fera la demande auprès du secrétaire général de la Société, à Héroux-Devtek Inc., 1111, rue Saint-Charles Ouest, Tour Ouest, bureau 600, Longueuil (Québec) J4K 5G4, un exemplaire de ce qui suit :

- i. la présente notice annuelle, accompagnée de tout document qui y est intégré par renvoi;
- ii. les états financiers consolidés comparatifs de la Société pour son dernier exercice clos, accompagnés du rapport des auditeurs s'y rapportant, et les états financiers consolidés intermédiaires résumés de la Société déposés après les états financiers consolidés pour le dernier exercice complété;

- iii. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à l'assemblée des actionnaires la plus récente au cours de laquelle s'est tenue une élection d'administrateurs;

dans la mesure où la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est formulée par une personne physique ou une personne morale qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements complémentaires portant sur la Société sont affichés sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

ANNEXE A – MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

1. Mission

- 1.1 Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans le cadre de ses responsabilités générales de gérance de la Société en :
- a) procédant à la sélection et la recommandation des auditeurs externes et à la revue de leur indépendance et de leur efficacité;
 - b) procédant à la revue :
 - (i) des états financiers,
 - (ii) des processus de présentation de l'information financière,
 - (iii) des contrôles internes,
 - (iv) des processus d'audit,
 - (v) des systèmes d'information de gestion,
 - (vi) des processus de gestion des risques financiers et des méthodes de contrôle visant leur gestion, pour en déterminer l'intégrité et l'efficacité;
 - c) servant d'intermédiaire entre le conseil d'administration et les fonctions de surveillance indépendantes (auditeur interne et externe).
- 1.2 Les auditeurs externes de la Société ont la responsabilité de rendre compte au conseil d'administration et au comité d'audit à titre de représentants des actionnaires et ces représentants des actionnaires ont le pouvoir et la responsabilité ultime de choisir, d'évaluer et, au besoin, de recommander le remplacement des auditeurs externes.
- 1.3 Le comité remplit ses responsabilités à l'endroit du conseil en assumant les fonctions énumérées à l'article 10 de ce mandat.
- 1.4 Bien que le comité d'audit ait les pouvoirs et les responsabilités énoncés dans ce mandat, son rôle en est un de surveillance. Les membres du comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et peuvent être ou ne pas être comptables ou auditeurs de profession; à tout événement, ils ne servent pas en cette capacité au comité d'audit. Par conséquent, ce n'est pas le devoir du comité d'audit d'effectuer les audits ni de déterminer si les états financiers de la Société et les divulgations sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») ou aux règles et règlements applicables. Ces responsabilités sont celles de la direction et des auditeurs externes.

2. Composition

- 2.1 Le comité est composé d'au moins trois (3) membres, nommés annuellement par le conseil d'administration parmi les administrateurs de la Société.
- 2.2 Chaque membre du comité doit être indépendant au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 »).
- 2.3 Aucun dirigeant ni employé de la Société ou d'une filiale de celle-ci ne peut être membre du comité.
- 2.4 Chaque membre du comité doit posséder des compétences financières au sens du Règlement 52-110, c'est-à-dire qu'il doit avoir la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Au moins un membre du comité a une « expertise comptable ou financière connexe » acquise soit à l'occasion d'une expérience antérieure de travail en finance ou en comptabilité, soit en vertu d'une certification professionnelle requise en comptabilité, soit en raison de toute autre expérience comparable ou d'une formation qui lui confère une sophistication financière, tel le fait d'être ou d'avoir été un chef de la direction ou un chef de la direction financière d'une entreprise ou d'avoir occupé au sein d'une entreprise une autre fonction de haut dirigeant ayant des responsabilités de surveillance financière, ce membre devant avoir la capacité d'analyser et d'interpréter une série complète d'états financiers, incluant les notes afférentes, selon les IFRS.

3. Présidence

- 3.1 Le président du comité est désigné par le conseil d'administration. En cas d'absence ou d'empêchement du président à une réunion, la présidence est assumée par un membre choisi par le comité.
- 3.2 Sont éligibles à la présidence, les membres ayant siégé au comité pendant deux ans, à moins d'une décision contraire du conseil d'administration.
- 3.3 Le président du comité peut intervenir auprès du président du conseil, concernant la teneur des ordres du jour de certaines réunions du conseil d'administration, dans la mesure où il le jugera opportun ou nécessaire.

4. Secrétariat

Le président du comité nomme une personne qui n'est pas tenue d'être membre du comité pour qu'elle agisse comme secrétaire du comité.

5. Tenue et convocation de réunions

- 5.1 Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre et les réunions du comité sont tenues aux dates, heures et lieux fixés par le conseil d'administration. Les dates, heures et lieux des réunions du comité sont communiqués annuellement par écrit aux membres du comité, sans qu'il soit nécessaire d'en donner autrement avis.
- 5.2 Une réunion hors calendrier peut être convoquée en tout temps par le président du comité, le président du conseil, le président et chef de la direction de la Société, l'un des membres du comité, le chef de la direction financière, le secrétaire ou un secrétaire adjoint de la Société, ainsi que par les auditeurs externes et ceux responsables de la fonction d'audit interne.
- Un avis stipulant le but, le lieu, le jour et l'heure de chaque réunion hors calendrier doit être envoyé à chacun des membres du comité par la poste ou par tout autre moyen de communication téléphonique ou électronique, au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure et la date fixées pour la réunion.
- Des réunions hors calendrier du comité peuvent être tenues sans avis, quand tous les membres du comité sont présents ou quand les membres absents renoncent par écrit à l'avis de convocation d'une telle réunion.
- 5.3 Les réunions du comité peuvent être tenues par téléphone ou par tout autre moyen permettant à tous les membres de communiquer adéquatement et simultanément entre eux. Les personnes qui participent à une réunion par téléphone ou par tout autre moyen de communication sont alors réputées y être présentes.
- 5.4 Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation des réunions du comité et d'y être entendus.
- 5.5 Le comité peut convoquer une réunion du conseil d'administration afin d'étudier les questions qui intéressent le comité.
- 5.6 Les membres du comité se réunissent à huis clos, au moins une fois par année, sous la direction du président du comité.

6. Quorum

- 6.1 Le quorum du comité est composé de la majorité des membres du comité.
- 6.2 Le quorum doit exister durant toute l'assemblée pour que les membres du comité puissent valablement délibérer et prendre une décision.
- 6.3 Sous réserve des articles 6.1 et 6.2 qui précèdent, les sujets soumis à toute réunion du comité qui nécessitent une décision sont approuvés par vote pris à la majorité des voix des membres présents.

7. Procès-verbaux

- 7.1 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est consigné par le secrétaire dans un registre spécialement tenu à cette fin.
- 7.2 Le procès-verbal de chaque réunion du comité, dûment approuvé par celui-ci, est joint à l'ordre du jour d'une réunion ultérieure du conseil d'administration, pour information de ce dernier. Le président du comité fait rapport verbalement des délibérations de toute réunion de celui-ci à une réunion du conseil d'administration qui suit.

8. Vacances

Une vacance au sein du comité est remplie par le conseil d'administration, s'il le juge à propos. Le défaut de remplir une vacance n'invalide pas les décisions du comité pourvu qu'il y ait quorum.

9. Embauche de conseillers externes

Le comité d'audit a l'autorité de retenir les services de conseillers experts aux frais de la Société. En cas d'urgence, cette responsabilité est dévolue au président du comité. Le comité peut demander à tout dirigeant ou employé de la Société ou à son conseiller juridique externe ou à ses auditeurs internes ou externes d'assister à une réunion du comité d'audit ou de rencontrer l'un quelconque de ses membres ou de ses conseillers.

Le comité d'audit doit aviser le conseil d'administration sur l'étendue du financement requis pour le paiement de la rémunération des conseillers experts indépendants retenus pour conseiller le comité.

10. Fonctions et responsabilités

Les fonctions du comité sont les suivantes :

10.1 Contrôle interne

- 10.1.1 réviser sur une base annuelle le mandat de la fonction d'audit interne et s'assurer qu'elle dispose des ressources nécessaires à la réalisation de son mandat et des responsabilités fixées;
- 10.1.2 si la fonction d'audit interne est impartie, en totalité ou en partie, à une firme externe de consultants, adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination de ces consultants et leur rémunération;
- 10.1.3 requérir de la direction de mettre en place et de maintenir des politiques et des mécanismes appropriés de contrôle interne, revoir, évaluer et approuver ces politiques et mécanismes;
- 10.1.4 évaluer l'efficacité des politiques et des mécanismes de contrôle interne de la Société avec le chef de la direction financière ou tout autre dirigeant ou employé de la Société exerçant une responsabilité à l'égard de la fonction d'audit interne;
- 10.1.5 réviser les rapports des responsables de l'audit interne sur une base trimestrielle ou annuelle et s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour donner suite aux suggestions découlant de ce ou ces rapport(s);
- 10.1.6 recommander au conseil d'administration de celle-ci la nomination ou la révocation d'un dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société;
- 10.1.7 réviser et approuver le plan annuel d'audit interne et s'assurer de l'indépendance et de l'efficacité de cette fonction;
- 10.1.8 requérir de la fonction d'audit interne qu'elle soit libre de toute influence qui pourrait nuire à sa capacité d'assumer ses responsabilités de façon objective et, à cette fin, obtenir de la direction la divulgation des services autres que d'audit interne rendus à la Société par les consultants auxquels cette fonction est impartie;
- 10.1.9 évaluer la performance globale des consultants externes auxquels la fonction d'audit interne a été impartie, en totalité ou en partie, incluant les services autres rendus par ces consultants, et analyser l'impact de ces services sur leur indépendance;
- 10.1.10 s'assurer de la collaboration entre l'audit interne et les auditeurs externes de la Société;
- 10.1.11 rencontrer, en l'absence de la direction, le dirigeant responsable de la fonction d'audit interne de la Société ou le consultant externe auquel cette fonction a été impartie;
- 10.1.12 réviser les lettres de représentation de la direction adressées aux auditeurs externes concernant les systèmes et contrôles financiers de la Société;
- 10.1.13 réviser les transactions entre parties liées (*related-party transactions*) et faire part de commentaires au conseil d'administration à l'égard de ces transactions;
- 10.1.14 réviser tout changement au code d'éthique de la Société;
- 10.1.15 réviser les recommandations formulées par les organismes de réglementation ou par les auditeurs externes ou internes et faire rapport au conseil d'administration;
- 10.1.16 établir les procédures relatives à la réception, à la conservation et au traitement des plaintes reçues par la Société concernant la comptabilité, les contrôles comptables internes, ou les questions d'audit et les procédures relatives à la présentation confidentielle et anonyme par les employés de la Société de leurs préoccupations à l'égard de questions douteuses en matière de comptabilité et d'audit;
- 10.1.17 réviser et approuver les politiques d'embauche de la Société relatives aux associés et aux employés ainsi qu'aux anciens associés et employés des auditeurs externes actuels ou des anciens auditeurs externes de la Société qui respectent les règles de déontologie de l'ICCA.

10.2 Auditeurs externes

- 10.2.1 adresser au conseil d'administration de la Société des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à leur rémunération;
- 10.2.2 réviser et discuter le rapport rédigé par les auditeurs externes indiquant d'une manière détaillée tous les éléments susceptibles d'influer sur leur indépendance et leur objectivité; recommander des mesures que devrait prendre le conseil d'administration pour s'assurer de l'indépendance des auditeurs externes;

10.2.3 approuver au préalable tous les services qui ne sont pas liés à l'audit et qui doivent être fournis à la Société ou à ses filiales par les auditeurs et s'assurer que les auditeurs externes ne rendent pas les services suivants à la Société;

Services interdits non liés à l'audit

- les services de tenue de livres comptables et autres services liés aux livres comptables et aux états financiers de la Société;
- les services de soutien aux experts ou en matière de litige non liés à l'audit;
- la conception de systèmes d'information financière et leur mise en place;
- les services d'évaluation, opinions quant au caractère équitable d'une opération ou rapports quant aux contributions en nature;
- les services d'actuariat;
- les services d'impartition des audits internes;
- les fonctions de gestion;
- la prestation de services en matière de ressources humaines;
- les services de courtiers, de conseillers en placements ou les services bancaires d'investissement;
- les services juridiques et autres services de représentation;
- la préparation des écritures de journal et de documents sources;
- les services de technologies de l'information;
- les activités de financement d'entreprises et autres activités similaires.

10.2.4 réviser la nature et l'étendue des travaux des auditeurs externes de la Société;

10.2.5 rencontrer les auditeurs externes et la direction pour discuter des états financiers annuels ou des opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société;

10.2.6 discuter avec les auditeurs externes non seulement l'acceptabilité, mais aussi la qualité des principes comptables suivis par la Société dans ses rapports financiers;

10.2.7 réviser les lignes directrices concernant l'octroi par la Société de contrats de services professionnels aux auditeurs externes, décrivant les critères et niveaux d'autorisation requis à l'égard des types de services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à offrir à la Société;

10.2.8 rencontrer régulièrement les auditeurs externes de la Société en l'absence de la direction;

10.2.9 superviser le travail des auditeurs externes, y compris les services d'audit et autres que d'audit, et analyser l'impact de ces services sur l'indépendance des auditeurs, y compris la résolution de désaccords entre la direction et les auditeurs externes concernant la présentation de l'information financière;

10.2.10 procéder à l'évaluation annuelle et à l'évaluation complète et approfondie des auditeurs externes au moins tous les cinq ans;

10.2.11 établir que le cabinet d'audit externe a un processus en place qui traite de la rotation de l'associé principal en audit et des autres associés en audit qui s'occupent du compte, comme l'exigent les règles d'indépendance de l'ICCA;

10.2.12 établir que les auditeurs externes sont un cabinet d'experts-comptables ayant conclu une convention de participation, au sens donné à ces termes dans le *Règlement 52-108 sur la surveillance des auditeurs*, et qu'au moment où ils ont préparé leur rapport portant sur les états financiers annuels de la Société, ils respectaient les sanctions prises et les restrictions émises par le Conseil canadien sur la reddition de comptes.

10.3 Information financière

10.3.1 réviser les états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société, après revue (ou lecture) ou audit de ceux-ci par les auditeurs externes, et en recommander l'approbation au conseil d'administration de la Société; si jugé opportun, passer en revue les états financiers non audités (ou établis à l'interne par la direction) de certaines filiales;

- 10.3.2 obtenir de la direction un rapport annuel, qui peut être verbal ou écrit, concernant les principes comptables utilisés aux fins de la préparation des états financiers de la Société, incluant les politiques dont l'application est laissée à la discrétion ou au bon jugement de la direction;
- 10.3.3 sur une base annuelle, réviser avec la direction, les auditeurs externes et les responsables de la fonction d'audit interne, séparément, a) tout désaccord important entre la direction et les auditeurs externes ou les responsables de la fonction d'audit interne à l'égard de la préparation des états financiers, b) toute difficulté éprouvée au cours de l'audit, incluant toute restriction sur la portée du travail ou sur l'accès à l'information requise et c) la réponse de la direction à chacun de ces éléments;
- 10.3.4 annuellement ou périodiquement, si jugé opportun, réviser tous les changements importants aux principes comptables appliqués par la Société ou aux pratiques de divulgation financière qui sont suggérés par les auditeurs externes, la direction ou les responsables de la fonction d'audit interne; réviser avec les auditeurs externes, la direction et les responsables de la fonction d'audit interne, à intervalles appropriés, l'étendue à laquelle les changements ou améliorations aux pratiques comptables ou financières, tels qu'approuvés par le comité d'audit, ont été mis en application;
- 10.3.5 réviser tous les placements et opérations susceptibles de nuire à la bonne situation financière de la Société, lorsqu'ils sont portés à son attention par les auditeurs externes ou un dirigeant;
- 10.3.6 réviser et recommander au conseil d'administration l'approbation des documents d'information contenant de l'information financière, auditée ou non auditée, notamment l'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation, la notice annuelle et les communiqués de presse reliés à la publication des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Société;
- 10.3.7 s'assurer que les bonnes procédures sont en place aux fins d'examen de la divulgation par la Société d'information financière extraite ou tirée des états financiers de la Société, et évaluer périodiquement le caractère approprié de ces procédures;
- 10.3.8 réviser et discuter avec la direction toutes les transactions, tous les arrangements, toutes les obligations (y compris les obligations contingentes) et tous les engagements importants hors bilan, et autres relations de la Société ou de toute filiale avec des entités non consolidées ou autres personnes, qui peuvent avoir un effet immédiat ou futur important sur la situation financière, les changements dans la situation financière, les résultats d'exploitation, les liquidités, les ressources en capital ou sur des composantes importantes des revenus ou des dépenses;
- 10.3.9 s'enquérir auprès de la direction, des changements importants adoptés par des organismes tels que les Bourses ou les commissions des valeurs mobilières ainsi que ceux apportés aux normes comptables et pouvant avoir une incidence sur l'établissement ou la divulgation des états financiers de la Société et de ses filiales et en informer le conseil d'administration, s'il y a lieu;
- 10.3.10 réviser le rapport de la direction relatif à tout litige, avis de cotisation ou toute autre réclamation de même nature, qui pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière de la Société et s'assurer que ces réclamations d'importance soient correctement divulguées dans les états financiers.

10.4 Divers

Exercer toute autre fonction qui lui est confiée par le conseil d'administration et lui adresser les recommandations qu'il juge appropriées sur les sujets qui sont de son ressort.